



n° 136 - 2014

... Actu de la semaine ...

## Modification des Conseils Régionaux et Départementaux de l'Habitat (CRH et CDHH)

Ce texte a pour objet :

1. D'élargir le champ de compétence des Comités régionaux de l'habitat (CRH), au domaine de l'hébergement. Ces instances sont transformées respectivement en Comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) et en Conseils départementaux de l'habitat et de l'hébergement (CDHH).
2. De préciser la composition de la commission spécialisée chargée d'assurer la coordination des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.
3. De déterminer la composition du CRHH d'Île-de-France et ses modalités de gouvernance spécifiques.

S'agissant des CRHH autres que celui d'Île-de-France, leur composition a été modifiée comme suit :

- Intégration, dans le 3<sup>ème</sup> collège, des représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion.
  - Intégration des présidents des métropoles dans le 1<sup>er</sup> collège (collège de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements).
4. D'actualiser la liste des avis à fournir par les CRHH et CDHH.

Le décret entre en vigueur le 17 novembre 2014, à l'exception des dispositions relatives à l'obligation de consulter le CRHH au vu des bilans triennaux sur l'obligation de réalisation de logements locatifs sociaux et sur les projets d'arrêtés en cas de constat de carence dont l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Source :  
Décret du 14.11.2014



Réalisé le 28 novembre 2014